



Commune de Lovatens

Municipalité

Préavis n° 4 - 2022

## Budget 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La municipalité a l'honneur de vous présenter le budget 2023.

Le résumé du budget de la commune de Lovatens se présente comme suit :

	Charges	Produits
<b>Administration générale</b>	fr. 86'090.00	fr. -
<b>Finances</b>	fr. 88'400.00	fr. 401'400.00
<b>Domaines, forêts et bâtiments</b>	fr. 41'000.00	fr. 29'500.00
<b>Travaux</b>	fr. 84'100.00	fr. 27'150.00
<b>Instruction publique et cultes</b>	fr. 76'300.00	fr. 1'200.00
<b>Sécurité publique</b>	fr. 21'100.00	fr. 600.00
<b>Sécurité sociale</b>	fr. 91'200.00	fr. 35'000.00
<b>Services industriels</b>	fr. 13'450.00	fr. 16'900.00
<b>Total charges et produits</b>	fr. 501'640.00	fr. 511'750.00
Résultat	fr. 10'110.00	
<b>TOTAUX EGAUX</b>	fr. 511'750.00	fr. 511'750.00

La municipalité vous a transmis un budget de fonctionnement, comparé au budget 2022 et aux comptes 2021.

Les investissements supplémentaires éventuels feront l'objet d'un préavis.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le conseil général de Lovatens,**

- Vu le préavis municipal n° 4-2022
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Entendu le rapport de la commission de gestion

**Décide**

- D'approuver le budget 2023 tel que présenté.

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 15 novembre 2022

**Au nom de la municipalité**

Le syndic  
  
David Pichonnat



La secrétaire  
  
Isabelle Cosendai